


Juillet 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES FORÊTS

VINGT ET UNIÈME SESSION

Rome (Italie), 24-28 septembre 2012

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ

I. CONFÉRENCE DE LA FAO

1. À sa trente-septième session, la Conférence de la FAO¹:

- a) a décerné le Prix Édouard Saouma 2010-2011 au Bureau de la gestion des forêts des Philippines pour le rôle remarquable que celui-ci a joué dans la mise en œuvre du projet relevant du Programme de coopération technique sur « Faire avancer l'application de la régénération naturelle assistée pour les opérations de régénération des forêts à faible coût ».
- b) a approuvé le rapport de la vingtième session du Comité des forêts et:
 - i) a pris note qu'il fallait inscrire la gestion des feux dans les programmes relatifs à la réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement (REDD-plus), et dans les politiques et les programmes traitant plus généralement de l'utilisation des terres et de l'aménagement des paysages;
 - ii) a invité les pays à intensifier leurs efforts pour relever les défis liés à la gouvernance des forêts en collaboration avec d'autres secteurs et a recommandé que la FAO soutienne les efforts que les pays consentent dans ce sens;
 - iii) a recommandé que les pays et la FAO mettent en évidence la contribution des forêts au développement mondial, en vue de la Conférence de Rio+20 qui aura lieu en 2012, et qu'ils prêtent une attention particulière aux zones vulnérables, notamment les terres arides;
 - iv) a pris note de la qualité des travaux sur l'évaluation des ressources forestières et a préconisé que ces activités soient poursuivies dans le sens d'une amélioration de la fiabilité des informations, et non élargies;
 - v) s'est félicitée des priorités inscrites au programme sous l'Objectif stratégique E, et a encouragé la FAO à continuer à exploiter ses avantages comparatifs dans l'établissement de ses priorités.

¹ C 2011/REP.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

- c) a noté l'importance qu'il y avait à mener à bien les négociations sur des directives facultatives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts lors de la prochaine réunion menée par le CSA, qui se tiendrait du 12 au 15 juillet 2011 et a encouragé les Membres à y participer activement.
 - d) a accueilli favorablement le rapport relatif à l'Année internationale des forêts et la contribution de la FAO à sa célébration, a reconnu qu'il importait de sensibiliser l'opinion publique à la contribution des forêts au développement durable et a encouragé la collaboration avec d'autres secteurs dans ce domaine.
 - i) a pris note de la participation active des Membres à l'Année internationale des forêts et du rôle d'une coopération plus étroite à tous les niveaux;
 - ii) s'est félicitée de la coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts et a demandé à la FAO de poursuivre ses efforts de coordination de ces activités pendant l'Année internationale des forêts et par la suite;
 - iii) a pris note du rôle important d'une Journée internationale des forêts dans la promotion de la gestion durable des forêts;
 - iv) s'est déclarée favorable à l'institution d'une Journée internationale des forêts, et a estimé que la FAO pourrait coordonner les activités liées à la célébration de cette journée, en ayant à l'esprit les appels à la prudence en ce qui concerne la prolifération des activités et les incidences financières.
2. **Le Comité est invité à examiner le document COFO/2012/7.1 pour de plus amples détails sur les mesures prises suite aux recommandations de la Conférence. Le Comité souhaitera peut-être donner des orientations concernant d'autres mesures pouvant être prises pour traiter le point 9.b. de l'ordre du jour sur les priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts.**
3. Lors de la même session, la Conférence de la FAO a adopté la Résolution 6/2011 *Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO* et a notamment décidé:
- a) que dans l'exercice de ses fonctions de contrôle de la mise en œuvre du PAI, le Conseil bénéficiera de contributions du Comité financier, du Comité du Programme et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, ainsi que des conférences régionales et des comités techniques, dans leurs domaines de compétence respectifs.
4. **Le Comité souhaitera peut-être prendre note pour le Conseil de l'examen pour adoption de son programme de travail pluriannuel pour 2012-2015 en tant que grande contribution à la mise en œuvre du PAI.**

II. CONSEIL DE LA FAO

5. **À sa cent quarantième session, le Conseil de la FAO²:**
- a) a approuvé le rapport de la vingtième session du Comité des forêts.
 - b) a demandé à la FAO:
 - i) de poursuivre les travaux qu'elle mène pour étoffer davantage l'édition 2015 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, de préparer une stratégie à long terme pour le programme relatif à cette Évaluation, et de continuer à conduire la coordination internationale dans ce domaine. Le Conseil a reconnu la nécessité d'un fond fiduciaire volontaire pour renforcer les capacités des pays dans ce domaine;
 - ii) d'aider les pays à mettre à profit les contributions que peuvent apporter les forêts et des arbres non forestiers à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation aux effets de celui-ci, y compris la réduction des émissions de gaz à effet

² CL 140/REP.

- de serre provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus), tout en se concentrant sur les domaines où elle a un avantage comparatif;
- iii) d'aider les pays à atteindre leurs objectifs en renforçant la gouvernance et l'application de leurs dispositions légales relatives aux forêts; et
 - iv) de saisir l'occasion de l'Année internationale des forêts (2011) pour mettre en exergue le rôle des forêts dans le développement durable et apporter un appui aux efforts consentis par les pays dans ce sens.
- c) a recommandé que la FAO:
- i) rédige un rapport complet sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde et aide les pays à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans la gestion durable des forêts;
 - ii) continue à examiner les principales questions relatives aux ressources forestières, hydriques et foncières et apporte un appui aux États Membres dans ce domaine; et
 - iii) continue à avoir un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts.
- d) a approuvé l'offre de l'Afrique du Sud, qui se propose d'accueillir le quatorzième Congrès forestier mondial et a apprécié le geste de l'Inde, qui a retiré sa candidature en faveur du continent africain.
6. **À sa cent quarante-troisième session, le Conseil³** a approuvé le rapport de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 17-22 octobre 2011) et a pris note des diverses mesures recommandées, notamment: a) du besoin urgent d'une séance de négociation supplémentaire pour mettre au point les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale.
- a) Le Comité est invité à examiner le document COFO/2012/7.1 pour de plus amples détails sur les mesures prises suite aux recommandations du Conseil. Le Comité souhaitera peut-être donner des orientations concernant d'autres mesures pouvant être prises pour traiter le point 9.b. de l'ordre du jour sur les priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts.**
7. **À sa cent quarante-quatrième session, le Conseil⁴:**
- a) s'est dit conscient que la définition des objectifs stratégiques était en cours et qu'elle continuerait d'être affinée au fur et à mesure que progresserait l'établissement des plans d'action, des indicateurs et des cibles axés sur les résultats. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il fallait faire une plus grande place, dans le processus de réflexion stratégique, à la gestion durable des ressources naturelles et à la contribution de l'agriculture, des pêches et des forêts, comme il est indiqué dans le troisième objectif mondial de la FAO;
 - b) a prié le Secrétariat d'inclure les éléments suivants lors de l'élaboration des objectifs stratégiques et de l'établissement des plans d'action axés sur les résultats:
 - i) les avis des comités techniques de la FAO, en particulier sur la gestion durable des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des forêts, du patrimoine agricole, des ressources génétiques et de la sécurité sanitaire des aliments dans le contexte du changement climatique mondial.
8. **Le Comité souhaitera peut-être faire part de ses avis dans le processus de réflexion stratégique et la formulation des objectifs stratégiques soumis pour examen à la cent quarante-cinquième session du Conseil de la FAO à l'heure de débattre du point 9.b. de l'ordre du jour sur les priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts.**

³ CL 153/REP.

⁴ CL 144/REP.

III. Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

9. **À sa trente-huitième session (extraordinaire), le CSA⁵:**
- a) a approuvé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale;
 - b) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et à utiliser les Directives et à favoriser leur application à l'heure de formuler des stratégies, des politiques et des programmes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, à l'agriculture et des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts;
 - c) a décidé de transmettre les Directives aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA;
 - d) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par le biais du Conseil économique et social, d'approuver les Directives et de veiller à ce qu'elles soient largement diffusées auprès des institutions et organismes pertinents des Nations Unies;
 - e) a demandé à la FAO de veiller à ce que les Directives soient inscrites parmi les priorités du nouveau cadre stratégique que la FAO est en train de mettre en place et dans les programmes de travail pertinents.
10. **Le Comité souhaitera peut-être examiner également le document COFO/2012/6.1 et fournir des avis sur les mesures de suivi qu'il convient de prendre à l'égard des Directives.**

IV. COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

11. **À sa treizième session, la Commission:**
- a) s'est félicitée des progrès accomplis en matière de préparation de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Elle s'est montrée favorable à l'approche intégrée et participative;
 - b) a demandé instamment aux donateurs et aux organisations internationales concernées de fournir des ressources financières extrabudgétaires et un soutien en nature pour la préparation des rapports nationaux, ainsi que pour les consultations nationales et régionales. Elle a prié les pays de nommer les points focaux nationaux afin de veiller à la livraison dans les délais impartis des rapports nationaux qui serviront à l'élaboration du rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Elle a souligné qu'il était nécessaire que les pays préparent et soumettent leurs rapports nationaux dans les délais en se fondant sur les lignes directrices fournies par la FAO, afin d'être en mesure de contribuer à *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*;
 - c) a invité les pays à intégrer l'élaboration, en temps opportun, des rapports nationaux ainsi que toutes les activités de suivi qui pourraient en découler, dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité;
 - d) a demandé à la FAO de fournir des ressources suffisantes au titre du budget ordinaire, sous réserve de la disponibilité de ces fonds, et d'autres ressources, pour appuyer l'élaboration de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* ainsi que la préparation des rapports nationaux. Elle a invité la FAO à préparer, à partir des rapports nationaux, un document de synthèse sur les domaines d'action prioritaire destiné aux consultations régionales;

⁵ CL 144/9 (C 2013/20).

- e) La Commission a demandé à son Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de se réunir avant la quatorzième session ordinaire de la Commission (prévue en avril 2013), afin d'examiner le projet de rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* et les domaines d'action prioritaire qui auront été déterminés dans les rapports nationaux et les consultations régionales et d'étudier et d'évaluer les divers moyens de donner des suites au rapport et de formuler des recommandations à l'intention de la Commission.

12. **Le Comité souhaitera peut-être examiner ce que ces décisions impliquent à l'heure de traiter le point 9.b. de l'ordre du jour sur les priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts.**

V. CONFÉRENCES RÉGIONALES

13. Les Conférences ont examiné et fait bon accueil à la conclusion fructueuse des consultations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale, et ont recommandé leur adoption par le CSA, tel qu'il apparaît dans le paragraphe 9 du présent document.

Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

14. **La vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique⁶:**

- a) s'est félicitée qu'un document complémentaire ait été rédigé en vue d'intégrer les secteurs de la pêche, de l'élevage et des forêts dans le PDDAA⁷ et a recommandé une meilleure intégration de ces domaines dans le processus de mise en œuvre du Programme;
- b) a confirmé que les grands défis correspondaient aux conditions qui prévalent dans la région. Elle a insisté sur l'importance d'axer les travaux de la FAO sur les principaux défis que les pays doivent relever, de manière à aboutir à des progrès mesurables par l'emploi efficace et efficient des ressources disponibles sur un nombre limité d'activités, compte tenu de l'avantage comparatif de la FAO;
- c) a approuvé les domaines prioritaires du Bureau régional pour l'Afrique pour 2012-2013 et 2014-2015, à savoir élargir le champ d'action de la productivité agricole aux forêts, à la pêche, à l'élevage et à l'aquaculture, et centrer l'attention sur l'approche par chaîne de valeur, la gestion de l'eau, les infrastructures immatérielles et le changement climatique.

15. **La trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique⁸:**

- a) a demandé à la FAO d'aider les États Membres à relever les défis majeurs que constituent l'accroissement de la productivité agricole, la gestion des ressources naturelles et l'adoption de mesures efficaces face à l'instabilité des prix des denrées alimentaires, et notamment à:
 - i) élaborer des statistiques mieux ventilées par sexe sur l'agriculture, les pêches et les forêts;
 - ii) développer les forêts et les activités forestières pour soutenir les moyens d'existence, créer des revenus, réduire la pauvreté, préserver le patrimoine culturel et les valeurs relatives à l'environnement et à la biodiversité.

⁶ ARC 12/REP.

⁷ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

⁸ APRC 12/REP.

- b) La Conférence a noté que les grandes tendances mondiales nouvellement observées dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture concordaient avec la situation constatée dans la région, et a mis en avant les besoins ci-après, propres à la région:
 - i) augmentation de la production et de la productivité agricoles dans un contexte de ressources naturelles limitées (eau, terres, ressources génétiques, changement climatique) et de hausse des prix de l'énergie.

16. La vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe⁹:

- a) s'est félicitée de la coopération réussie entre la Commission européenne des forêts et le Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), qui a permis d'obtenir des statistiques exceptionnelles et de réaliser des évaluations de ressources très utiles;
- b) a reconnu qu'il était important que la FAO poursuive ses travaux sur la gestion durable des forêts en tant que composante d'une économie verte, y compris des emplois verts, et qu'elle contribue au processus RIO+20;
- c) a recommandé que la FAO prépare les négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur la gestion durable des forêts en Europe. L'importance de la gestion des forêts et de bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses impacts, ainsi que d'une gestion durable des ressources en eau a été soulignée. Il a été recommandé à la FAO d'accorder son attention au fait que les forêts apportaient de multiples avantages, qu'elles jouaient un rôle important en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance durables et qu'il convenait d'aborder les questions relatives aux forêts aux niveaux régional et international, en veillant particulièrement à faire participer les pays d'Asie centrale;
- d) souhaite voir la FAO poursuivre ses activités sur les forêts dans le cadre de son mandat, et recommande d'intégrer la foresterie de manière plus visible dans le nouveau cadre stratégique;
- e) en examinant les défis et les priorités pour la région, la Conférence a considéré qu'il fallait aider les petites exploitations agricoles tout en assurant une gestion plus durable des ressources naturelles, notamment en réduisant les pertes après récolte, accorder davantage d'attention aux questions liées aux forêts et aux pêches, œuvrer contre la dégradation des terres et améliorer leur utilisation, traiter les problèmes liés à la nutrition et au changement climatique, et intégrer le principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités.

17. La trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹⁰:

- a) s'est penchée sur les questions de fond suivantes, dans le contexte de la région: (a) la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; (b) les investissements et l'intensification durable de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la gestion des forêts, des pêches et de l'aquaculture, en particulier la production familiale; et (c) l'accès à l'alimentation et l'évolution des modèles de consommation;
- b) a reconnu l'importance de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche dans la région, et a rappelé ce faisant les dimensions sociale, économique et écologique du développement durable;
- c) a fait sienne la recommandation de la Commission des forêts pour les Caraïbes et l'Amérique latine (CFALC) afin qu'une plus grande visibilité soit conférée au secteur forestier à la fois dans le contexte du changement climatique et comme contribution à la sécurité alimentaire et à l'essor économique de l'agriculture familiale. Il s'agira notamment de mettre en relief le rôle joué par les forêts dans la viabilité à long terme des systèmes de production en milieu rural, ainsi que leurs liens avec la conservation des sols, la protection de la biodiversité et l'approvisionnement en eau et son utilisation durable.

⁹ ERC/12/REP.

¹⁰ LARC 12/REP.

Plus particulièrement, la Conférence a recommandé qu'une meilleure place soit donnée aux forêts dans le cadre de la Conférence Rio+20;

- d) a appuyé le vaste processus participatif de réflexion stratégique lancé en janvier 2012 par le Directeur général, et a souscrit à la nécessité de poursuivre un débat large et participatif dans les organes pertinents sur les principaux défis mondiaux dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des forêts;
- e) La sous-région des Caraïbes, de l'Amérique centrale et du Mexique (Mésio-Amérique) a demandé que les secteurs des forêts, de la pêche et de l'aquaculture bénéficient aussi d'une priorité qui vienne s'ajouter aux priorités régionales déjà définies;
- f) La sous-région Amérique centrale a passé en revue, à titre préliminaire, les sept défis mondiaux proposés et a mis en avant, notamment:
 - i) la nécessité d'inclure explicitement dans le premier défi le développement de l'agriculture familiale, de la pêche artisanale, de l'aquaculture et des activités forestières; et qu'il convenait;
 - ii) d'accorder la priorité à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique plutôt qu'à l'atténuation de ces effets.

18. **La trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient¹¹:**

- a) a pris note de la nécessité d'accroître la participation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile (OSC), et d'harmoniser les outils et les normes de suivi et d'élaborer des indicateurs de vulnérabilité pour améliorer l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la prévention de celles-ci. La Conférence a demandé instamment aux États Membres d'améliorer le financement des secteurs de l'élevage, des pêches et des forêts en favorisant l'économie verte, ainsi que de renforcer les capacités et les moyens d'existence des communautés afin de leur permettre de faire face au changement climatique et s'y adapter;
- b) a demandé à la FAO d'aider les États Membres de la région à améliorer leurs capacités techniques à traiter et à maîtriser les impacts du changement climatique sur les écosystèmes des forêts et des parcours, l'élevage, les ressources halieutiques et aquacoles. Elle a aussi demandé à la FAO d'aider les États Membres à remédier aux problèmes touchant les ressources naturelles suivant une perspective intégrée grâce à des études spécifiques et des analyses approfondies pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux pour atténuer les impacts du changement climatique. La Conférence a demandé instamment aux États Membres d'adopter une position coordonnée pour accéder au Fonds vert de Cancun pour les forêts et les parcours au Moyen-Orient.

19. **La Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord¹²:**

- a) a examiné les domaines prioritaires suivants pour les travaux de la FAO:
 - i) miser sur l'avantage comparatif que la FAO détient dans le domaine de la surveillance des ressources forestières et de l'information correspondante; et porter une attention particulière à la mise au point et à la promotion de pratiques, de stratégies et de directives pour une gestion durable des forêts;
 - ii) assurer une meilleure intégration intersectorielle des forêts avec d'autres domaines, en particulier la sécurité alimentaire et l'eau;
- b) a identifié les principales mesures à prendre pour les mettre en œuvre dans le cadre de la structure actuelle des objectifs stratégiques:
 - i) donner une priorité accrue aux activités de surveillance et d'information sur les ressources forestières menées par le Département des forêts, en s'efforçant notamment d'assurer une meilleure intégration des données de télédétection; d'affiner les fonctions désignées et les indicateurs de gouvernance dans le cadre de l'Évaluation

¹¹ CL 144/8 (C 2013/18).

¹² CL 144/LIM/4 (C 2013/LIM/1).

des ressources forestières mondiales; et d'étendre la collecte de données à d'autres types d'information pour mieux dégager l'éventail complet des avantages que présentent les forêts pour les moyens d'existence et pour la société;

- ii) maintenir le Département des forêts à la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts, initiative faisant intervenir tant les États Membres que la société civile, dans le cadre des principaux processus et organismes internationaux s'occupant des forêts;
- iii) poursuivre les efforts en vue d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts, s'agissant par exemple de la gestion des incendies de forêt et de l'adaptation des forêts au changement climatique.

20. Le Comité souhaitera peut-être s'interroger sur la manière de resserrer le lien entre les niveaux régional et mondial, et donner des avis concernant la suite appropriée à donner aux recommandations des Conférences au titre du point 9.b. de l'ordre du jour sur les priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts.